

Vous avez du courrier

Pour sauver les régionales et les départementales, le vote par correspondance fait des adeptes

L'idée de réintroduire le vote postal refait surface à six mois de ces deux scrutins menacés par la recrudescence de l'épidémie de Covid-19

Les faits — Un amendement visant à rétablir le vote par correspondance a été étudié mardi dernier par le Sénat dans le cadre de l'examen du projet de loi de prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Emmanuel Macron a annoncé mercredi qu'une « commission de sages » serait bientôt mise en place pour le conseiller sur la tenue des élections régionales et départementales de mars prochain, menacées par la recrudescence de l'épidémie.

Les élections régionales et départementales de mars prochain risquent de ne pas passer comme une lettre à la poste. Officiellement, les deux scrutins auront bien lieu dans cinq mois. Le gouvernement tente depuis des semaines de rassurer les formations politiques et assure que le décret de convocation n'attend qu'à être dégainé. **Mais Emmanuel Macron a lui-même ouvert pour la première fois la porte à un report** la semaine dernière en annonçant qu'une « commission des sages » serait bientôt mise en place pour étudier le sujet. Seule certitude à ce stade : la bonne tenue des élections **sera conditionnée à l'évolution de la situation sanitaire**. C'est dans ce contexte que de plus en plus d'élus réclament la réintroduction du vote par correspondance, malgré les réticences de l'exécutif.

« Ça me semble être une voie raisonnable pour faire en sorte que la vie démocratique continue à exister. Il ne faudrait pas reproduire le fiasco du premier tour des municipales où on a fermé les bars et restaurants le samedi mais voté le dimanche », affirme le président du conseil départemental de la Mayenne Olivier Richefou. L' élu local, membre de l'UDI, a rédigé une lettre à Emmanuel Macron pour lui proposer la « généralisation du vote par correspondance », une « solution complémentaire au report, mais seule garante de la possibilité de tenir ce scrutin peu importe l'état de la situation sanitaire ». Cette demande intervient après que sept autres présidents de département ont réclamé la semaine dernière au Premier ministre le report des deux scrutins au mois de juin.

L'idée est loin d'être nouvelle. Elle avait même fait son bout de chemin au printemps, en pleine suspension de la campagne des municipales. Le maire radical de Nancy Laurent Hénart, battu depuis par le socialiste Mathieu Klein, avait réclamé dans une tribune en mai la possibilité de l'expérimenter « dans les communes volontaires ». Christophe Castaner, alors ministre de l'Intérieur, s'était même dit prêt à étudier cette hypothèse. Les sénateurs l'avaient également inscrit dans le projet de loi fixant les conditions d'organisation du second tour. Mais si le texte a bien simplifié le vote par procuration, celui par correspondance avait été finalement écarté de la mouture finale car jugé trop compliqué à mettre en place dans les délais.

Profil des votants. La question a entre-temps été renvoyée à un groupe de travail resté lettre morte mais que Jean Castex a souhaité réactiver. Pas sûr que cette solution ait pour autant gagnée en faveur au sein de l'exécutif. « On leur a demandé de bosser là-dessus en juin », râle un maire écologiste. Celui-ci s'interroge sur le changement dans le « profil des votants » **induit par l'abstention**, aux dépens des électeurs les plus jeunes. L'option du vote par correspondance reste pourtant écartée par Gérald Darmanin qui a indiqué fin septembre aux chefs de parti qu'elle n'était « pas prévue par le législateur » et « difficile à organiser dans le temps imparti. »

« Je pouvais entendre l'argument des délais pour le second tour des municipales mais là, à six mois des scrutins, ce n'est ni sérieux ni recevable. On a le temps. Si c'était la présidentielle qui avait lieu l'année

prochaine, **vous ne croyez pas qu'on trouverait une solution ?** », s'agace le sénateur Eric Kerrouche. L'élusocialiste, déjà auteur au printemps d'une proposition de loi visant à réintroduire le vote postal, vient de remettre le couvert à travers un amendement au projet de loi de prorogation de l'état d'urgence sanitaire. Eric Kerrouche brandit l'exemple allemand et appelle à « vivre avec le virus dans tous les compartiments de la vie sociale, y compris la vie démocratique ». Les Français de l'étranger n'ont-ils pas déjà le droit de voter par pli fermé aux élections législatives ?

« C'est aussi le cas pour de nombreuses élections professionnelles. Personne ne doute de l'impartialité de La Poste ni de sa capacité à organiser tout cela. On envoie déjà les professions de foi et les bulletins de vote par courrier ! Il ne s'agit pas de remplacer le vote physique mais d'une modalité supplémentaire. Qui peut se satisfaire de n'être élu que par une poignée d'électeurs ? », s'interroge Olivier Richefou. Le Mayennais l'assure : « Tout le monde sait qu'on n'y arrivera pas au mois de mars. Mais si on veut, on peut. Il n'y a pas d'obstacles juridiques ou matériels, ce n'est qu'une question de volonté politique », poursuit-il. Malgré la pression, c'est bien à la future « commission des sages » qu'il reviendra de conseiller l'exécutif. « Le Parlement est assez grand pour en discuter tout seul », évacue Eric Kerrouche. Alors que la période des comptes de campagne est ouverte, il y a urgence à donner une perspective aux candidats.

L'AUTEUR VOUS RECOMMANDE

Elections municipales

Le vote par correspondance ne passe pas comme une lettre à la poste

Matthieu Deprieck

Incertitude

Covid-19: le spectre du report plane sur les régionales et les départementales

Raphaël Proust

Sauve qui peut

Macron tente le coup du report des régionales

Nathalie Segaines

VIDÉO RECOMMANDÉE

Attentat de Conflans: le gouvernement pointe du doigt la responsabilité des réseaux

